

Article 1 : Organisation du jeu

CLIMB UP LYON GERLAND organise un concours Instagram dénommé « Jeu Concours de la rentrée » dans le cadre d'un jeu concours de notoriété.

Article 2 : Objet du jeu

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Les 3 gagnants se verront offrir un lot (**UN PASS GROUPE CLIMB UP D'UN MOIS, UNE CARTE DE 10 ENTRÉES CLIMB UP, UN COURS DÉCOUVERTE/GRIMPE EN TÊTE CLIMB UP**).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 05/01/2023 au 12/01/2023 inclus. L'annonce des gagnants aura lieu le 13/01/2023 sur le compte Instagram de @Climbuplyon. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes disposant d'un compte Instagram. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme valide si la personne qui participe like le post du jeu concours, taggue deux autres comptes en commentaire et s'abonne au compte Instagram @climbuplyon. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du jeu tout participant qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jeu concours prendra fin le 12/01/2023 et le tirage au sort sera réalisé à Climb Up Lyon Gerland par le responsable du jeu concours.

Article 6 : Désignation des Lots

UN PASS GROUPE CLIMB UP D'UN MOIS, UNE CARTE DE 10 ENTRÉES CLIMB UP, UN COURS DÉCOUVERTE/GRIMPE EN TÊTE CLIMB UP.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Les noms des gagnants seront mis en ligne à partir du 13/01/2023.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Les gagnants du sondage seront informés par l'organisateur au moyen de la messagerie instagram. Si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le message, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

Lots non retirés :

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

CLIMB UP LYON GERLAND

11 rue Lortet 69007 LYON

France

Mail : lyon-gerland@climb-up.fr

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de tirer au sort 3 des participants, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante CLIMB UP LYON GERLAND, 11 rue Lortet 69007 LYON, France

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet de l'organisateur (<https://lyon-gerland.climb-up.fr>). Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à lyon-gerland@climb-up.fr.